

2015.06.24 - Extrait du communiqué de presse du Conseil d'État

Approbation du nouvel aménagement du réseau des TPG

Le Conseil d'Etat a approuvé le nouvel aménagement du réseau des Transports publics genevois (TPG), qui entrera en vigueur le 13 décembre prochain, ainsi que la dénomination des arrêts sur le canton. Cette étape est la deuxième du contrat de prestations 2015-2018, qui se base sur le plan directeur des transports collectifs 2015-2018.

Au chapitre de l'augmentation de l'offre, le réseau TPG sera étendu dès le mois de décembre 2015 par la création d'une nouvelle ligne U entre Chavannes-des-Bois et Versoix, grâce à une prise en charge financière intégrale par les communes concernées. D'autres mesures sont prévues sur la ligne 31 avec une meilleure desserte de Champ-Dollon et, sous réserve de son financement par les autorités concernées, sur la ligne Z (Cornavin – Bossy – Bois-Chatton).

Par ailleurs, suite à l'introduction des +3,2% entre les premiers trimestres 2014 et 2013). Compte tenu des résultats des TPG sur les premiers mois de l'année 2015, correspondant au manque à gagner estimé dans le contrat de prestations, l'étape de décembre 2015 prévoit donc des mesures d'efficacité supplémentaires permettant de compenser la diminution de recettes observées.

Ces mesures d'efficacité, en phase avec la planification directrice des transports collectifs, consistent notamment à introduire une « heure creuse » sur le réseau tramway de 9h à 16h, avec des fréquences de cinq minutes sur la ligne 12, six minutes sur les lignes 14 et 15 et douze minutes sur la ligne 18, et à adapter systématiquement les cadences sur les lignes de trolleybus et les lignes urbaines en début de soirée et le week-end afin de correspondre davantage à la demande et favoriser une meilleure lisibilité du réseau.

Dans le contexte financier actuel, l'amélioration de la vitesse commerciale permettrait la réalisation d'économies. Le Conseil d'Etat souhaite poursuivre ses efforts afin d'améliorer la progression des lignes et réitère auprès des TPG sa demande de mise en œuvre d'un plan d'actions visant à améliorer la vitesse commerciale par des mesures qui leur sont propres. Celles-ci concernant notamment le fonctionnement des relèves des services (modalités et choix des lieux), les gestes métiers de conduite (notamment les modalités de fermeture/ouverture des portes), l'exploitation des lignes (notamment le cadencement des horaires et leur adéquation aux conditions de circulation), la politique d'arrêt, de même que l'aménagement intérieur des véhicules.

Un travail partenarial entre le canton, les TPG et les communes sera également mené afin d'améliorer l'aménagement des arrêts du réseau des transports collectifs.

Enfin, le tracé des lignes 54 et 57 sera modifié en raison d'un chantier de longue durée dans la Zimeysa.

Pour toute information complémentaire : M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs, direction générale des transports, DETA, ☎ 022 546 78 03.